

Le Riézois

Bulletin municipal
de la Commune de Riez



N° 12
Janvier - Février - Mars 2004

Le mot du Maire



Janvier avec son cortège de grisaille, de gel et de givre nous amène aussi des jours qui rallongent annonçant un peu le printemps. C'est le mois des attentes, c'est le mois des vœux, donc aussi de l'espoir. Espoir d'une vie, d'un futur et d'un monde meilleur. Par conséquent, au seuil de cette nouvelle année, je voudrais, au nom du Conseil Municipal de Riez, vous souhaiter de tout cœur une bonne et heureuse année pour vous, vos proches et vos amis.

Le Conseil Municipal invite tous les Riézois et les Riézoises à **la cérémonie des vœux qui aura lieu le vendredi 23 janvier 2004, à 18 h à la Salle Multi-Activités** située Quartier La Rouguière. Et surtout prenez bien en considération ce changement très important.

**Les élections régionales et cantonales des 21 et 28 mars 2004
auront lieu à la Salle Multi-Activités de Riez.**

Compte rendu sommaire

de la séance ordinaire du Conseil Municipal
du vendredi 5 septembre 2003

Présents : tous les Conseillers en exercice à l'exception de :

Excusés : Claude Dellecolle qui donne pouvoir à Gérard Pierrot, M^{me} Céline Amelot qui donne pouvoir à M^{me} Juliette Riggi, M^{me} Francine Conti-Cadenel qui donne pouvoir à Claude Bondil.

Absent : Jean-Gabriel Bliet.

M^{me} Juliette Riggi a été élue secrétaire de séance.

91.03 : MAÎTRISE D'ŒUVRE - AMÉNAGEMENT URBAIN DES ALLÉES LOUIS GARDIOL

Mission attribuée à la Direction Départementale de l'Équipement représenté par le Chef de la Subdivision de Riez pour un montant de 18 075 € HT.

92.03 : LOTISSEMENT COMMUNAL

Approbation du DCE présenté par M. Gilbert Boyer et lancement de l'appel d'offres.

93.03 : HÔTEL DE MAZAN - ÉTUDE MUSÉOGRAPHIQUE

Sollicite des subventions à hauteur de 80 % auprès du Parc Naturel du Verdon, du Conseil Régional, du Conseil Général et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'étude estimée à 60 000 €.

94.03 : RÉGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL

Fixe le régime indemnitaire en application de la loi 84-53 du 26/01/84 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, des articles 88 et 111 de la dite Loi et du Décret n°91-875 du 06/09/91 modifié.

95.03 : CONTRAT EMPLOI CONSOLIDÉ

Autorise les dits emplois à effectuer des heures complémentaires selon la nécessité du service.

96.03 : FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Accepte l'avenant n° 6 à la convention du 9 mars 1999 pour un montant de 263 € pour l'année 2003.

Résumé affiché le 8 septembre 2003 à la porte de la Mairie

Compte rendu sommaire

de la séance ordinaire du Conseil Municipal
du vendredi 19 septembre 2003

Présents : tous les Conseillers en exercice à l'exception de :

Excusés : Jean-Paul Faucon qui donne pouvoir à Claude Bondil.

Absent : Jean-Gabriel Bliet

M^{me} Céline Amelot a été élue secrétaire de séance.

97.03 : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - DM N° 1

Pour assurer et sécuriser l'alimentation en eau potable de la partie nord du village, il est nécessaire de procéder à un maillage entre les bassins sud *Pins de Burle* et *du Cimetière*. Il est adopté la décision municipale suivante, pour la prise en charge de cette opération :

- Dépense – Article 2315 – n° 15 - 30 000 € – Opération : Travaux sur réseaux
- Recette – Article 1641 – n° 15 - 30 000 €
- Dépense – Article 2315 – n° 21 + 30 000 € – Opération : Maillage de sécurisation
- Recette – Article 1641 – n° 21 + 30 000 €

98.03 : AMÉNAGEMENT DE LA PERCEPTION - DÉSIGNATION DES ENTREPRISES

Suite à la proposition de la commission d'ouverture des offres réunie en séance les jeudi 21 août et vendredi 5 septembre 2003 pour l'ouverture et jugement des offres, ont été retenues les entreprises pour la réalisation de la perception dans un bâtiment existant :

- Lot n° 1 Démolition - Maçonnerie - VRD - Entreprise Segond-Richier
38 438,95 €
- Lot n° 3 Menuiseries extérieures-serrurerie - Entreprise Venturelli
16 139,57 €
- Lot n° 4 Doublages - Cloisons - Faux plafond - Entreprise Paret
27 219,30 €
- Lot n° 5 Menuiseries intérieures - Entreprise Chaix 3 527 €
- Lot n° 6 Carrelages - Faïences - Entreprise Somarev 31 190,16 €
- Lot n° 7 Électricité - Courants faibles - Chauffage - Entreprise Elecstar
24 861,25 €

- Lot n° 8 Plomberie – Sanitaire - VMC - Entreprise Sanitec 5 867,29 €
- Lot n° 9 Peinture – Entreprise EVV Peinture 10 811,19 €
- Lot n° 10 Façades – Entreprise Segond-Richier 29 813,66 €
- Lot n° 11 Plate-forme élévatrice – Entreprise Perdigon 23 322 €

99.03 : SUBVENTION LOU COLOSTRO

Attribution d'une subvention de 950 €.

100.03 : SUBVENTION FNOSAD

Attribution d'une subvention de 300 €.

101.03 : SUBVENTIONS

Attribution à :

- Coopérative de l'École Maternelle : 600 €,
- Association des Francas : 234 €,
- Association Esparron-Verdon : 1 000 €.

102.03 : ASSURANCES MULTIRISQUES COMMUNE : AVENANT 1

Au contrat N° 73445720 souscrit auprès d'AVIVA pour un montant de 180 € pour assurer l'exposition *Le rouge et le blanc* installée au Salon Mirabeau.

103.03 : LOGEMENT INSTITUTEUR

Location appartement Rue Jules Henry à M^{lle} Géraldine Blanquère pour un loyer mensuel de 237 €.

104.03 : CONTRAT EMPLOI CONSOLIDÉ - FORMATION COMPLÉMENTAIRE

Formation auprès du CNED pour contrat emploi consolidé en vue de la préparation CAP Petite Enfance, prise en charge par le CNASEA.

105.03 : SIVOM du BAS-VERDON - ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS

Sont élus comme membres titulaires M. Claude Bondil et M^{me} Nicole Anselmo, et comme membres suppléants M. Claude Delecolle et M. Pierre-Jean Reymond.

106.03 : ABBONNEMENTS REVUES

À Métiers de la Petite Enfance, Communes de France et Haute Provence Info.

107.03 : COTISATIONS FROTSI

Versement pour les années 2002 et 2003 s'élevant respectivement à 8,38 € et 10 €.

108.03 : CONTRAT AVEC LA C^{ie} DU PASSEUR

Pour représentation le 26 octobre 2003 s'élevant à 458 € ainsi que les frais de déplacement à 61,50 €, les frais de repas étant également à la charge de la Commune.

109.03 : SPECTACLE DE NOËL - CRÈCHE

Contrat avec la C^{ie} Jardin Insolite pour un coût de 458 € ainsi que les frais de transport.

110.03 : RÉGIME INDEMNITAIRE

Modification de la délibération n° 94-03 en ce qui concerne la prime de service et de rendement du cadre d'emplois des agents de maîtrise et d'indemnité aux agents du cadre d'emplois des conducteurs territoriaux de véhicules.

111.03 : CONVENTION AVEC LE SIE

Convention pour opération de servitude au lieudit Enchanaou pour le renforcement Chanteloube.

112.03 : CONVENTION AVEC FRANCE TÉLÉCOM

Pour le passage de la canalisation d'eau potable au lieudit Hubac de St-Jean.

113.03 : SIVOM du BAS-VERDON - COLLECTE DES HUILES DE VIDANGE

Autorise l'installation d'une colonne sur la Commune.

114.03 : SIVOM du BAS-VERDON - IMPLANTATION DU QUAI DE TRANSFERT

Adopte la motion relative à l'implantation d'un quai de transfert sur la commune de Quinson au lieudit Boucardin.

Résumé affiché le 23 septembre 2003 à la porte de la Mairie

La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 23 janvier à 18 h à la Salle Multi-Activités. Venez nombreux pour un instant de convivialité et pour soutenir l'action de votre municipalité.

Compte rendu sommaire

de la séance ordinaire du Conseil Municipal
du vendredi 24 octobre 2003

Présents : tous les Conseillers en exercice à l'exception de :

Excusés : Rémy Rainaud qui donne pouvoir à Jean-Claude Metzger.

Absent : néant.

M^{me} Céline Amelot a été élue secrétaire de séance.

123.03 : BUDGET GÉNÉRAL

Décision modificative n° 2 – Il est adopté la Décision Modificative n° 2 telle que présentée et qui s'équilibre en Section de Fonctionnement et en Section d'Investissement comme suit, afin de régler diverses opérations :

Section de fonctionnement

- Dépenses : Article 022 - Dépenses imprévues : - 9 480 €
Article 673 - Titres + 9 420 €
Article 675 - Valeurs Comptables Immobilières + 544 €
- Recettes : Article 776 - Dif/Réalisation + 484 €

Section d'investissement

- Dépenses : Article 191 - Moins value + 484 €
Article 020 - Dépenses Imprévues + 60 €
- Recettes : Article 2113 - Terrains aménagés - 15 064 €
Article 2118 - Terrains + 15 608 €

124.03 : BUDGET COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Décision modificative n° 1 afin de régler diverses opérations, il est adopté la Décision Modificative n° 1 telle que présentée et qui s'équilibre en Section d'Exploitation et en Section d'Investissement comme suit :

Section d'exploitation

- Dépenses : Article 673 - Titres annulés - exercice antérieur + 1 000 €
Article 023 - Virement à la Section d'Investissement - 1 000 €

Section d'investissement

- Dépenses : Article 2315 - Installation matériel - 1 000 €
- Recettes : Article 021 - Virement de la section d'exploitation - 1 000 €

125.03 : PRÊT AMÉNAGEMENT DE LA PERCEPTION

Il est décidé, après consultation, de contracter un prêt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence-Alpes-Côte-d'Azur d'un montant de 250 000 € sur une durée de 15 ans pour le financement des travaux de l'aménagement de la Perception, à un taux fixe de 4,20 %.

126.03 : LOTISSEMENT - TARIF

Le prix du mètre carré est fixé à 36 €.

127.03 : AMÉNAGEMENT URBAIN - DCE

Le DCE présenté par la Direction Départementale de l'Équipement est approuvé.

128.03 : RÉTROCESSION PARCELLES D 1545 ET D 1547

Après avoir contacté les anciens propriétaires, il est accepté de vendre à M. Jean-Paul Cucchiatti la parcelle Section D n° 1545 ainsi que les droits indivis de la parcelle Section D n° 1547 à la somme proposée qui s'élève à 18 150 €. L'acte de vente sera établi auprès de Maître Carayon de l'Office Notarial de Riez.

129.03 : AMÉNAGEMENT PERCEPTION - SERVITUDES

Actes notariés - Il est décidé la constitution de servitudes de vue à intervenir avec la SCI GAMMA et MM Blanc et Izzo auprès de Maître Wagner, Notaire à l'Office Notarial de Riez.

130.03 : HÔTEL DE FERRIER

Étude et travaux urgents – Il est demandé à M. Flavigny, Architecte en Chef des Monuments Historiques, de faire une estimation d'étude et mise en œuvre d'un étaielement d'urgence sur l'Hôtel de Ferrier afin de stopper le processus de dégradations frappant cet édifice classé.

131.03 : OPÉRATIONS FAÇADES

Il est décidé le versement pour l'exercice 2003 au titre de la participation à l'opération façades de la somme de 12 200 €.

132.03 : DEMANDE RECONNAISSANCE COMMUNE SINISTRÉE

Il est sollicité la reconnaissance de commune sinistrée, en raison de la catastrophe naturelle due à la sécheresse de l'été 2003, sur l'ensemble du territoire de la Commune.

133.03 : CONTRAT ÉDUCATIF LOCAL - AVENANT 2003

Cet avenant financier est accepté.

134.03 : CARTE PASS - PRO-TOURISME

Il est accepté l'adhésion à la Carte Pass – Pro-tourisme ainsi que son règlement établi par le Comité Départemental du Tourisme qui consiste à favoriser la connaissance du patrimoine culturel ainsi que les possibilités de pratique d'activités sportives et de plein air de notre département par les professionnels du tourisme. Ces derniers pourront ainsi visiter les sites proposés par les partenaires adhérents.

135.03 : CONVENTION AVEC L'INRAP

Le projet de convention présenté par l'INRAP fixant les conditions d'intervention ainsi que le montant de la redevance qui s'élève à la somme de 183 € sur la parcelle cadastrée Section D sous le n° 1749 est accepté.

136.03 : REMBOURSEMENT FONDS DE TRÉSORERIE GPF

Remboursement de la somme de 688,30 € correspondant à la participation de la Commune aux fonds de trésorerie de l'emprunt Groupement des Provinces de France.

Résumé affiché le 29 octobre 2003 à la porte de la Mairie

Compte rendu sommaire

*de la séance ordinaire du Conseil Municipal
du vendredi 5 décembre 2003*

Présents : tous les Conseillers en exercice à l'exception de :

Excusés : M^{me} Nicole Anselmo qui donne pouvoir à M^{me} Lucette Balione,
Jean-Gabriel Bliet donne pouvoir Jean-Claude Metzger.

Absent : néant.

M^{me} Céline Amelot a été élue secrétaire de séance.

137.03 : BUDGET GÉNÉRAL - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

Il est adopté la décision modificative n° 3 du budget général afin de régler l'opération concernant l'éclairage public des Allées Louis Gardiol.

- Dépenses : Article 21534 D : Installations Réseaux Électrification + 89 801 €
Article 16875 D : Emprunt Grpt de collectivités + 4 444 €
Article 020 D : Dépenses Imprévues - 4 444 €
- Recettes : Article 1325 R : Subventions Grpt Collectivités + 17 599 €
Article 16875 R : Emprunt Grpt de collectivités + 72 202 €

138.03 : CENTRE ANCIEN - PRÊT

Il est contracté un prêt auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole, d'un montant de 60 000 € pour une durée de 15 ans à un taux de 4,42 % à échéance trimestrielle pour le financement des travaux de réhabilitation du Centre Ancien.

139.03 : VENTE VÉHICULE

Le véhicule de marque Peugeot – genre Camionnette – type D4B – puissance 8 CV est attribué à M. Lannert De Vos demeurant à M. Jansstraat 5, 8465 RA Oudehaske – Pays Bas, pour une somme s'élevant à 1 000 €, offre la mieux disante.

140.03 : PRESTATIONS SERVICE ORDINAIRE - AVENANT N° 4

Est accepté l'avenant n° 4 à la Convention du 23 décembre 1997 dans lequel les modifications apportées par l'avenant du 1^{er} janvier 2000 sont prorogées jusqu'au 31 décembre 2004.

141.03 : RENOUVELLEMENT CONTRATS ENFANCE ET CONTRAT TEMPS LIBRES

Le renouvellement à compter du 1^{er} Janvier 2003 pour une durée de trois ans est accepté.

142.03 : LOTISSEMENT - AVENANT AU CONTRAT DE GÉOMÈTRE

Il est accepté un avenant au contrat de géomètre portant sur le coût prévisionnel des travaux ainsi que sur le seuil de tolérance à appliquer afin de se mettre en conformité avec le décret n° 93-1268 du 29/11/1993.

143.03 : ACQUISITION TERRAINS G 438

Il est décidé l'acquisition de la parcelle G 438 en totalité, propriété de M. Aubry pour la somme de 3049 €, parcelle faisant partie d'un îlot à réhabiliter.

144.03 : ACQUISITION TERRAINS G 42 - 43 - 44

Il est décidé l'acquisition des parcelles G 42 - 43 - 44 en totalité, propriétés de M^{me} Frelin pour la somme de 15 245 € en vue de réaliser des équipements collectifs, à savoir la mise en œuvre du projet d'équipements scolaires.

145.03 : CRÉATION DE POSTE

Il est créé à titre expérimental un poste d'agent d'animation à la Crèche Halte Garderie et dans l'attente d'un bilan d'activités un agent contractuel est recruté.

146.03 : REMPLACEMENT D'UN AGENT

Il est décidé le recrutement d'un agent contractuel en l'absence du Contrat Emploi Jeune, pour une période de trois mois renouvelable une fois, en qualité de Médiateur du développement de l'enfant.

147.03 : RÉGIME INDEMNITAIRE

Suite au décret n° 02-1013 du 23/10/2003, il y a lieu de modifier le régime indemnitaire pour le personnel communal. Il est accepté de prendre les modifications réglementaires intervenues depuis les dernières délibérations et de fixer les objectifs visés à travers l'institution de ce régime indemnitaire et partant de là, de déterminer les critères qui permettront au Maire de décider ensuite des attributions individuelles applicable à compter du 1^{er} Janvier 2004.

148.03 : CONTRAT AVEC KEIO PRODUCTIONS

Il est signé un contrat avec KEIO Productions, sis à 22, rue Tournante, à Pertuis (84120), représenté par M. Philippe Venturino, chargé de productions pour une prestation s'élevant à 335 €, charges non comprises.

149.03 : ABBONNEMENTS FICHES PRATIQUES AUPRÈS DE TISSOT

Il est décidé l'abonnement pour un an aux Fiches Pratiques des Collectivités Territoriales auprès des Éditions Tissot pour une somme de 256,50 € HT.

150.03 : CENTRES MUSICAUX RURAUX - AVENANT

Il est accepté l'avenant dont le tarif révisé au 1^{er} Janvier 2004 s'élève à la somme de 1 295 €.

151.03 : MODIFICATION DE L'EMPLACEMENT DU BUREAU DE VOTE

Il est accepté de modifier l'emplacement géographique du bureau de vote, c'est-à-dire de le transférer à la Salle Multi-Activités, sise Quartier La Rouguière, pour les élections prévues pour l'année 2004.

152.03 : TRANSPORTS SCOLAIRES - CONVENTION

Il est accepté de signer les deux conventions relatives au transport scolaire Bras d'Asse - Riez, circuit n° 39, avec la Commune de Puimoisson.

153.03 : MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE - AVENANT

L'avenant au contrat de prévoyance collective – maintien de salaire n° 000010197 à compter du 1^{er} Janvier 2004 est accepté.

154.03 : CONVENTION AVEC COLLÈGE - UTILISATION INSTALLATIONS SPORTIVES

Il est pris une convention permettant au Club Cool l'utilisation des différents terrains de sport et de leurs accessoires sis au Collège de Riez, durant toutes les vacances scolaires et les périodes de fermeture de l'établissement, sans contrepartie financière.

155.03 : CONVENTION AVEC LE COLLÈGE POUR LA CANTINE SCOLAIRE

Une convention à passer avec le Collège Maxime Javelly représenté par M. le Principal concernant l'hébergement des élèves de l'École Primaire pour les repas de midi et durant les jours de fonctionnement du collège est acceptée.

156.03 : SUBVENTION POUR LE TÉLÉTHON

Il est prévu de verser une subvention de 150 €.

Résumé affiché le 10 décembre 2003 à la porte de la Mairie

Attention

**à l'occasion des prochaines élections,
le bureau de vote sera déplacé
à la Salle Multi-Activités Quartier de la Rouguière,
cela en réponse aux demandes pressantes de nombreux administrés
pour qui la montée d'escalier de la mairie devenait trop pénible.**

**Rappel : les élections régionales et cantonales auront lieu
les 21 et 28 mars 2004.**

La vie de la cité

► Perception !

Le feuilleton continue, il a le goût amer des petites histoires rocambolesques de Don Camillo. Mais là c'était ailleurs... donc plus amusant. Comme la plupart de nos concitoyens ont pu le remarquer, la perception a tout d'un coup changé de lieu. Elle s'est transportée, terme imagé pour dire on l'a transportée, déménagée, transbahutée, dans la précipitation, pour répondre à un épineux problème de bail non signé, non reconduit. Où : à la mairie. Salle du Conseil coupée en deux par une cloison précaire mais solide, conciliateur déplacé les jours de permanence dans le bureau du maire, surprise des utilisateurs... mais tout fonctionne car la bonne volonté de certains a joué pleinement. Il s'en est fallu de peu, de quelques mois que la Salle Lima soit terminée pour ne faire qu'un déménagement. Il faut croire que c'était trop simple et que nos impôts et autres taxes devaient se payer un petit voyage, une petite dépense supplémentaire genre vacances avec dépoussiérage, que les dossiers devaient durant un certain temps écouter les délibérations du conseil municipal, les serments de mariages et autres formalités administratives... Allez restons sérieux et ne distillons pas un piquant trop acide, il y a plus grave. Salle Lima, le carrelage vient d'être choisi, bientôt tout sera fonctionnel pour la satisfaction des employés et des utilisateurs. Dommage quand même que, pour quelques mois qui financièrement n'auraient lésé personne, on ait déménagé, pour encore déménager plus tard.

► Adieu poubelle !

Et oui, cette fois c'est fini, bien fini la décharge de Chautabri a définitivement fermé ses portes le 1^{er} janvier 2004 (voir arrêté préfectoral page 15).



Pour certains Riézois, c'est une perte, perte du côté pratique bien sûr, mais aussi perte de rencontres imprévisibles, car il est difficilement imaginable que l'on ne puisse *aller aux poubelles* sans *rencontrer du monde*, sans rencontrer un pote occupé à décharger ou à fouiner, à chercher l'objet qui, transformé, retrouvera une deuxième vie.

Rencontre avec les milans, rencontre avec les mouettes, rencontre avec les chats sauvages... mais aussi rencontres très graves avec la pollution, avec les sacs plastiques vides ou gorgés, avec les odeurs, avec les jus infâmes qui s'écoulent lentement dans nos terres, souvenir de notre passage, pour les générations futures. Dans 2 ou 3 000 ans on fouillera, peut-être, afin d'étudier nos modes de vie, on fera des thèses sur l'éthologie de ces gens si particuliers qui jetaient à tout va et l'on s'étonnera de trouver tant d'objets signes d'une civilisation.

Alors stop, fini, décharge fermée.

Des désagréments, il y en aura, le coût de la collecte des ordures ménagères augmentera certainement mais la promenade de Chautabri pourra se faire en admirant la beauté de notre village sans sentir dans son dos un désolant spectacle.

En attendant, les conteneurs sont à votre disposition en différents points du village.

Pour les gravas et autres déchets encombrants, la décharge de Quinson est encore ouverte.

Mais soyons convaincus que ce n'est là aussi qu'une solution temporaire.

Attention : les décharges sauvages sont punies par la loi.

- La deuxième tranche de **goudronnage** des rues du village vient de se terminer. Elle concernait : la rue des Mongettes, la rue Ste Thècle, la



montée de St Maxime, la rue Eyguière, les voies communales n^{os} 1 et 17. Ces travaux qui ont fait l'objet d'un marché de 67 244,74 € TTC ont été réalisés par BS Voirie.

Une nouvelle tranche de goudronnage des rues est programmée pour 2004.

- Le développement du **lotissement** continue. Tous les lots qui avaient été délimités sont retenus. La demande est supérieure à l'offre, ce qui est une très bonne chose pour le village et son avenir. L'attribution définitive est en cours. Elle se fera par application d'un cahier des charges strict établi après concertation entre élus. Les travaux de mise en place des infrastructures ont commencé le 15 décembre 2003. Nous sommes dans une zone où des vestiges peuvent être présents particulièrement sur la partie basse du lotissement. Une campagne de fouilles est donc prévue qui vraisemblablement ne sera pas sans intérêt.
- Les **trottoirs** dans des habits neufs vont bientôt donner aux Allées une nouvelle jeunesse. Les choses se mettent en place rapidement. L'appel d'offre pour les travaux est réalisé. Les entreprises ont été choisies.

- La **chute d'un arbre**, sans conséquences, au Parc des Colonnes.

Lundi 13 octobre dans la soirée, sur les rives du Colostre, un peuplier est tombé sur le parcours de santé au moment où de jeunes Riézois s'entraînaient. Heureusement l'arbre est tombé devant eux sans les atteindre. Ils en ont été pour une très grande frayeur.

Dès le mardi matin, appelée par le maire, l'entreprise Ripert procédait au découpage de cet arbre mort et à l'abattage d'une douzaine d'autres. Quelques jours plus tard, l'ensemble du parc était sécurisé par l'abattage de tous les arbres à risque.





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

DIRECTION DES ACTIONS
INTERMINISTÉRIELLES

Bureau de l'Urbanisme
et de l'Environnement
Affaire suivie par M^{lle} Novaresio
Tél. : 04 92 36 73 32
Fax : 04 92 32 44 48

Digne-les-Bains, le 20 novembre 2003

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 2003-2907
Portant mise en demeure de fermer la décharge d'ordures ménagères au lieu-dit
"l'Hubac des Paurilles" sur la commune de RIEZ

LE PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement, livre V, Titre 1^{er}, articles L514.1 et suivants relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

VU la loi n° 75.633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux, article 2.1 et suivants ;

VU la loi n° 76.663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral du 23 juillet 2001 mettant en demeure le maire de Riez d'exploiter la décharge en respectant les dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral d'autorisation du 31 mars 1970 et l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997 ;

VU la circulaire du ministère de l'écologie et du développement durable du 27 juin 2002 relative à l'échéance du 1^{er} juillet 2002 sur les déchets ;

CONSIDÉRANT que l'Inspecteur des installations classées, dans son rapport du 24 octobre 2003 a conclu que cette décharge était toujours exploitée de manière non conforme à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Madame la Présidente du SIVOM du Bas-Verdon est mise en demeure de **fermer** la décharge d'ordures ménagères située au lieu-dit "l'Hubac des Paurilles" le **1^{er} janvier 2004** et de fournir une étude de réhabilitation dans un délai de six mois à compter de la notification du présent arrêté dans le but d'entreprendre des travaux dans le courant de l'année 2005.

Article 2

Si, à l'expiration du délai fixé à l'article 1^{er} du présent arrêté, les mesures prescrites ne sont pas respectées, il sera fait application des sanctions prévues aux articles L514.1 et L514.2 du Code de l'environnement.

Article 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille (22-24, avenue de Breteuil, 13281 Marseille) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4

Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture, Monsieur l'inspecteur des installations classées pour la protection de l'environnement, Monsieur le Lieutenant-Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie des Alpes-de-Haute-Provence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame la Présidente du SIVOM du Bas-Verdon et à Monsieur le Maire de Riez.

Pour le préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général
Stéphane ROUVÉ

Environnement

- Sur un terrain épineux comme l'est celui de l'environnement, le problème causé par la gestion et surtout la surproduction des déchets devient au fil des ans un casse-tête quasi insoluble. Au lendemain des 7^{es} Assises nationales des déchets qui se sont tenues à La Baule, la situation se révèle critique mais les discussions vont bon train.

370 kg par an et par personne : voilà un chiffre évocateur !

En témoignent aussi les textes et initiatives suivants.

1. Dans les rayons de nos abeilles tout est judicieusement placé en fonction des nécessités : couvain, pollen, nectar se côtoient au gré de la saison apicole faisant ainsi de la ruche bourdonnante une société modèle, plus d'une fois prise en exemple par nos sociétés humaines.

Que dire de notre société actuelle où nous croulons sous nos déchets ? Société de consommation dans laquelle tout converge à soi-disant faciliter la vie, mais en nous faisant consommer des biens dont les ressources ne sont pas renouvelables, ou pas rapidement renouvelables. Ainsi de l'eau, des minerais, du pétrole, des poissons... Nous sommes six milliards d'individus sur la planète. Si chaque être humain sur terre consommait comme un européen, il faudrait trois terres pour subvenir aux besoins de chacun. Et qui oserait dire que les peuples aujourd'hui défavorisés ne souhaitent pas vivre comme nous ! [...]

Au rayon de l'inutile et du gaspillage, figurent par exemple les produits à usage unique tels les piles jetables, les sacs de caisse jetables, les essuie-tout, les rasoirs jetables, les mouchoirs en papier, les gadgets, la vaisselle à usage unique en carton ou en plastique. Un stylo réutilisable remplace 12 stylos jetables.

Haro sur toutes ces lingettes à épousseter, à cirer, à essuyer *Haro sur toutes ces lingettes torchons qui récurent sans fatigue*. Retour à la bonne vieille serpillière, son seau et sa raclette [...].

Haro sur les emballages uniques. Préférer un paquet de biscuits au biscuit en emballage individuel. Préférer un produit en grande *unité* : un paquet de 1 kg de pâtes génère moins de déchets d'emballage que 4 paquets de 250 g. Retour à la bonne boîte hermétique : à farine, à pâtes, à aliments secs pour animaux...

Retour à l'usage de la boîte à tartines pour les collations de nos enfants à l'école, plutôt que la boîte lunch achetée déjà garnie...

Ici une petite insertion personnelle pour prôner le retour à la bonne tartine, avec beurre, confiture et surtout miel... La seule façon d'augmenter la consommation de miel dans nos pays, me disait un jour un haut responsable français en apiculture, c'est la tartine...

En fait, que jetons-nous à la poubelle ?

Au début du siècle, chaque habitant ne jetait que quelques dizaines de kilos de déchets par an. Aujourd'hui, d'après une étude, on en est à environ 370 kg de déchets ménagers par habitant et par an !

Parmi ces déchets, il y a les **déchets alimentaires** (cuisine). Près de 20 %. Évitions le gaspillage des produits non consommés et pensons au compostage pour le reste.

Les **déchets verts** (jardin), 9 %, peuvent aussi être compostés à domicile ou dans les centres de compostage.

Les **emballages**, 20 % de la poubelle. Une partie peut être recyclée par les centres de tri. On peut éviter certains emballages en utilisant des emballages consignés par exemple.

Les **déchets chimiques**, moins importants mais très polluants, tels que restes de peintures, piles, solvants, doivent être dirigés vers la collecte sélective.

Finissent aussi à la poubelle jouets, livres, appareils électroménagers, objets de décoration, des tonnes d'objets jugés potentiellement réutilisables à propos desquels il serait bon de réfléchir avant de jeter. Plutôt donner que jeter.

Et à propos de la réutilisation : donnez, revendez ou achetez en seconde main.

Cadeau de seconde main, mais pas de second choix ! Pourquoi pas, comme cadeau, un abonnement à une bibliothèque plutôt que l'achat d'un livre ? Une place de cinéma ou de théâtre plutôt qu'un gadget inutile ?

Acheter malin pour jeter moins. Slogan qui vaut son pesant d'or... vert.

Quant à tous ces objets électriques et électroniques, à la durée de vie de plus en plus courte, qui génèrent une source importante de polluants tels les métaux lourds, une Directive européenne rendra obligatoire la collecte sélective et le recyclage. En attendant, ne pas s'en débarrasser en catimini mais s'informer d'une collecte ou d'une reprise lors d'un nouvel achat. [...]

Monique Coulie-Van Haleyn

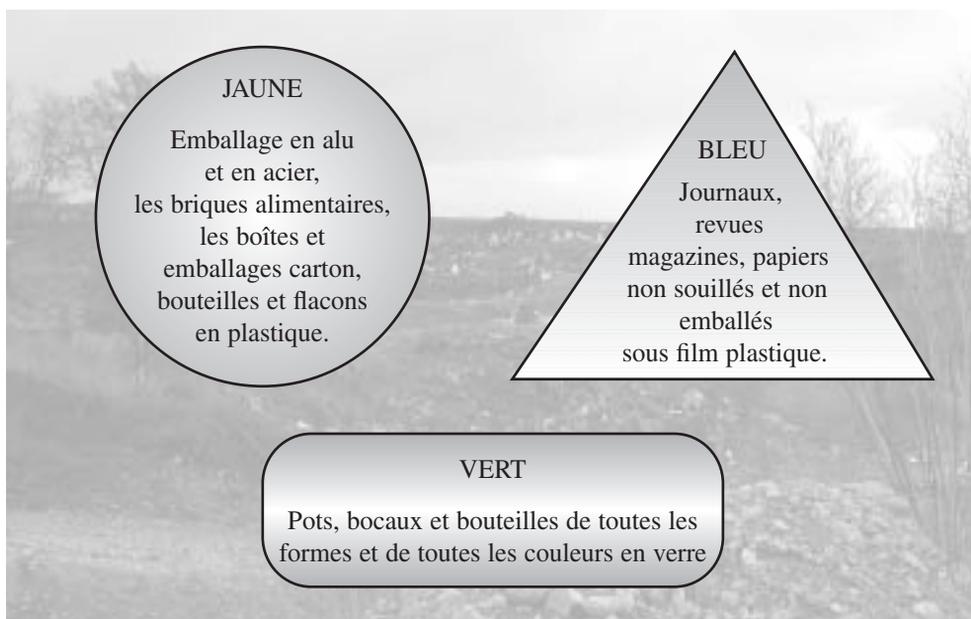
2. Le dimanche 28 septembre 2003, le Parc Naturel Régional du Verdon, avec la Fédération des Jeunes pour la Nature et les Centres Leclerc ont organisé la 2^e édition de *Nettoyons la nature* dans le Verdon. Il s'agit d'une multitude d'actions de nettoyage de sites sensibles en milieu naturel et urbain. Dans le Parc du Verdon, ce sont 400 participants dont 100 enfants qui ont parcouru une vingtaine de sites. Ils ont ainsi récolté 500 sacs poubelles de 100 litres, notamment aux abords des sites fréquentés toute l'année, tant par les touristes que par la population locale. Ce problème de déchets met en relief la difficulté d'assurer la propreté des sites naturels.

3. À l'entrée des magasins, les collecteurs de piles usagées doivent se faire remarquer. En France, la masse de piles consommées avoisine les 26 500 t, accumulateurs compris. Dans le cadre de l'utilisation par les ménages, les textes imposent d'une part aux distributeurs de récupérer gratuitement les piles rapportées, d'autre part aux entreprises qui les

fabriquent, les importent, les distribuent de reprendre ces piles collectées. Utilisons les collecteurs disponibles.

- La mise en place du tri sélectif, en partenariat avec le SIVOM du Bas-Verdon, doit intervenir en principe d'ici la fin du premier trimestre 2004. Certes, le tri sélectif est attendu par beaucoup depuis longtemps : les lenteurs administratives (retard dans les études de demandes de subventions entre autres) n'ont fait que retarder cette réalisation qui arrive en phase terminale.

Des conteneurs gris porteront chacun une signalétique de couleur permettant une visualisation immédiate de la sorte de déchets à déposer.



Trois groupes de conteneurs seront mis en place dans le village : sur le parking de l'Intermarché, sur le parking de Proxi et Avenue Hilarion Bourret. Un conteneur pour les huiles usagées sera mis en place sur l'un des trois sites.

➤ **Compostage**

Le Sydevom de Haute-Provence va démarrer une opération de mise en place de composteurs individuels auprès des communes adhérentes au SIVOM du Bas-Verdon.

Toutes les politiques de gestion de déchets affirment l'impérieuse nécessité d'agir à la source pour prévenir la production de déchets.

Une action volontariste dans ce domaine est nécessaire.

Le compostage est la transformation en présence d'eau et d'oxygène des déchets organiques par des micro-organismes (champignons microscopiques, bactéries...) en un produit comparable à l'humus et utile en agriculture et en jardinage : le compost.

Le compostage peut se pratiquer à titre individuel. Au bout de 4 à 8 mois selon la méthode utilisée, le compost est mûr. Il est possible de composter les déchets de la cuisine, les déchets de jardin, les déchets de la maison (mouchoir en papier, essuie-tout, cendres de bois, sciures, copeaux...). Attention certains déchets sont difficiles à composter (os, noyaux, grosses branches...) et les déchets non organiques (plastiques) ne sont pas compostables.

La transformation en compost est un phénomène mécanique. Quelques règles de bases doivent être suivies : mélanger, aérer et brasser pour faciliter la circulation de l'air et éviter le pourrissement, surveiller l'humidité (arroser quand c'est trop sec, assécher quand c'est trop humide).

Pour bénéficier dans la mesure des disponibilités d'un composteur individuel au prix de 15 €, il est nécessaire de remplir en mairie le formulaire intitulé : *opération de compostage individuel*.

► **Canicule, sécheresse, incendie**

À la demande du Président du Conseil Régional, Michel Vauzelle, les représentants des syndicats agricoles régionaux et départementaux ainsi que les Chambres d'Agriculture de la région PACA se sont réunis à la Chambre Régionale d'Agriculture à Aix-en-Provence. Le but de cette réunion : faire le point sur les difficultés que connaissent les agriculteurs. Canicule, sécheresse, incendie, tout le monde a pu se faire entendre sur ces différents sujets. En effet, pas question pour la région de ne pas soutenir le monde agricole. Le rôle de l'agriculture dans l'aménagement du territoire a été souligné et sa prise en compte encore trop faible a été à nouveau discutée.

La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 23 janvier à 18 h à la Salle Multi-Activités. Venez nombreux pour un instant de convivialité et pour soutenir l'action de votre municipalité.

L'eau et l'assainissement à Riez

- À propos de l'eau des questions multiples nous effleurent. Quels sont sa qualité, ses sources, son chemin ? Nous allons tenter d'y répondre. Quelques généralités tout d'abord. L'eau occupe 71 % de la surface terrestre mais l'eau douce ne représente que 2,5 % de ces 1,4 milliard de km³. Aujourd'hui 1,4 milliard d'êtres humains ne disposent pas d'eau potable suffisante, 2,3 milliards manquent d'installations sanitaires dignes de ce nom. Plus de 7 millions de personnes meurent chaque année d'une maladie liée au manque d'eau ou à son insalubrité.

En 2003, 1 600 000 € ont été investis par le département pour construire des réseaux d'eau potable, d'assainissement et des stations d'épuration, ce qui, avec les aides de l'État, de l'Agence de l'eau, de la Région et de l'Europe permet de réaliser 8 000 000 € de travaux.

Le réseau d'eau potable et d'assainissement (évacuation et retraitement des eaux usées de notre village) est actuellement confié à une société d'affermage : la SEERC (Société d'Équipement et d'Exploitation des Réseaux Communaux).



En ce qui concerne la distribution d'eau, Riez est alimentée par deux bassins situés en hauteur afin de fournir dans chaque foyer une eau sous pression. Un premier bassin se trouve au-dessus du cimetière et alimente le village. On le remarque à gauche lorsque l'on monte à Saint-Maxime à pied par le sentier qui passe entre le cimetière et l'horloge. Ce bassin reçoit l'eau pompée dans la nappe phréatique de l'Auvestre. La station de pompage est située au bord de l'Auvestre. Le second bassin se

trouve aux Pins de Burle (pins situés sur le coteau à peu près face au collège) et reçoit pour une partie l'eau de la source de la Colonne qui est pompée jusqu'au bas-



Les bassins du cimetière et des pins de Burle.

sassin et d'autre part l'eau du lac de Sainte-Croix qui est acheminée par le Canal de Provence et qui est rendue potable par une station de potabilisation. À ce propos d'ailleurs, des analyses sur la qualité de l'eau sont périodiquement effectuées et disponibles en mairie.

Actuellement aucune liaison ne relie les deux bassins. Si d'aventure le bassin du cimetière n'était plus alimenté en raison d'une défaillance de la nappe phréatique de l'Auvergne ou de problèmes techniques, une partie du village serait privée d'eau sans que l'on puisse la relier sur l'autre bassin. Des travaux vont être réalisés en début d'année pour faire communiquer les deux bassins et résoudre ce problème important pour le village.



Station d'épuration de Pontfrac.

L'assainissement comprend la collecte et le traitement des eaux usées réalisé par la station d'épuration de Pontfrac. Ce traitement comprend un étage mécanique, un étage biologique et une décantation ainsi que le traitement

et l'évacuation des boues afin de les rendre acceptables par le milieu extérieur. La station de Pontfrac assure aussi l'assainissement des eaux usées de Roumoules qui, pour partie, participe aux frais. Le fonctionnement d'une telle station est complexe, très technique et soumis à une stricte réglementation.

Fin 2004, le contrat d'affermage avec la SEERC se termine. Une étude va être lancée afin de savoir quelles sont les solutions pour la commune, soit elle reprendra l'eau et l'assainissement en régie communale, soit elle continuera avec une société fermière.

Cette étude économique et qualitative permettra à la commune de prendre la meilleure décision.

À propos de l'ADSL

Suite à l'inscription de nombreux Riézois à propos de l'ADSL (liaison haut débit), nous avons adressé la lettre suivante à France Télécom. Espérons que le dossier avancera rapidement afin que nous bénéficions d'une liaison performante pour favoriser nos échanges de tous ordres.

Monsieur le Directeur,

La commune de Riez, comme toutes les communes rurales, a besoin de communications rapides et fiables. La municipalité se fait donc l'écho de ses administrés (entreprises et particuliers) qui demandent à être rapidement raccordés aux services ADSL. Nous vous transmettons les inscriptions de tous ceux qui se sont déplacés en mairie pour exprimer leur souhait et nous vous demandons pour toutes ces personnes ainsi que pour notre collège et nos services municipaux de bien vouloir réaliser au plus vite ce raccordement.

Nous vous remercions à l'avance de prendre notre demande en compte et de donner satisfaction aux Riézois.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les plus sincères.

P. J. : 69 signatures de particuliers, 26 signatures de professionnels, Lettre du Directeur de l'Hôpital.

Attention

**à l'occasion des prochaines élections,
le bureau de vote sera déplacé
à la Salle Multi-Activités Quartier de la Rougrière,
cela en réponse aux demandes pressantes de nombreux administrés
pour qui la montée d'escalier de la mairie devenait trop pénible.**

Manifestations

► Expositions au Bureau du Tourisme

1 – Laure Willems

Du 2 au 15 septembre s'est déroulée au Bureau du Tourisme une exposition de pastel de très bonne tenue de part sa qualité. Montagne Sainte-Victoire dans toute sa splendeur, grâce aux lumières du soir, natures mortes aux poteries d'autrefois qui revivent dans les compositions de l'artiste, accompagnées des fruits de saison plus vrais que nature, paysages de la Vallée de l'Arc où habite Laure.

En 1727, un de ses ancêtres, Jacques Giraud, natif de Sourribes, est venu se marier avec Marie-Magdeleine Chauvet de Puimoisson. Suzanne Giraud, sa sœur s'est mariée avec Jacques Chauvet le même jour. Ils étaient les enfants de Claude Chauvet, potier à terre et de Catherine Ferrat de Puimoisson. En 1813, elle a trouvé un de ses ancêtres à Riez, François Seneque.

Laure Willems, bien que d'origine hollandaise par son grand-père, est aussi originaire des Alpes-de-Haute-Provence par sa grand-mère Louise Giraud, qui habitait Sisteron, dont elle a remonté toutes les branches de ses ancêtres bas-alpins jusqu'en 1530. Mais ça, c'est une autre histoire...

2 – Sylvie Sidlarenwics

Brillant vernissage le mercredi 3 décembre de l'exposition d'huiles sur toile, aquarelles, livres d'enfants.

Toute petite, Sylvie avait déjà le goût du dessin et aimait réaliser des caricatures, des animaux. Cette passion ne s'est pas éteinte et, depuis quatre ou cinq ans, elle y consacre tout son temps et son énergie. Sylvie a organisé chez elle un atelier en pleine nature où elle s'applique aujourd'hui à reproduire les œuvres des grands maîtres. Après avoir peint des marines aux couleurs chatoyantes, elle reproduit aujourd'hui de merveilleux tableaux de femmes, comme par exemple *La jeune fille à l'éventail* de Gauguin. En plus de cette passion, Sylvie vient d'écrire et d'illustrer trois petits livres qui traduisent cette âme d'enfant que chacun conserve intimement au fond de soi. Un merveilleux cadeau de Noël : *Noël pour les ours*.

► **Sainte Barbe, patronne des pompiers**

Martyre née vers 235, Sainte Barbe est la patronne des pompiers. En effet au moment où son père, exaspéré par sa foi chrétienne, lui tranche la tête, il est frappé par la foudre et son corps est entièrement consumé. Par ce geste, Sainte Barbe a révélé sa puissance de feu.



Sainte Barbe a dignement été fêtée par nos pompiers le 7 décembre 2003. Le verre de l'amitié et le banquet a réuni tout le monde. Merci pour le dévouement de ce corps de sapeurs exemplaire.

► **Riez en fête**

Nouvelle édition, nouveau grand succès avec un accent tout particulier mis sur l'olivier et son fruit. Merci aux organisateurs qui se sont dépensés sans compter pour que notre village vive sa fin de saison touristique avec une dernière manifestation de qualité. Avec le stand de l'Association pour le Renouveau de l'Olivier Riézois, l'exposition *L'olivier, le passé retrouvé*, la visite guidée d'une oliveraie à Saint-Maxime, la participation de la Fédération des Oléiculteurs de Haute-Provence, tout permettait de constater que l'oléiculture a le vent en poupe dans le Sud de la France. Plébiscitée pour ses vertus gustatives et nutritionnelles, l'olive a été érigée au rang de produit noble. Et la journée s'est terminée avec la représentation théâtrale créée par la Compagnie du Passeur *L'Énigme Suzanne Philip*. Un grand plaisir de qualité.

► **La fête du miel**

La fête du miel avec ses exposants, ses démonstrations et de nombreuses activités annexes telles que la fabrication de cordages ou de tuyaux en

évidant le tronc d'un pin, ont attiré une foule nombreuse. L'apéritif qui se voulait sans alcool a été pris d'assaut dès l'arrivée de l'hydromel. Il en a manqué, mais combien en aurait-il fallu pour satisfaire pleinement tout le monde ? Merci au Syndicat Apicole qui a fait de cette journée un succès, à Roland et Jérôme Sapone pour l'hydromel et la démonstration de l'extraction du miel, à la Maison de l'Abeille pour le prêt de son matériel d'exposition.



► Le gypse

Un colloque national sur les gipiers des villes et sur les gipiers des champs s'est tenu à Digne-les-Bains pendant trois jours avec plus d'une vingtaine de conférences. De nombreux amoureux de cet art se sont réunis pour échanger autour de l'histoire et des techniques du gypse, pour célébrer la beauté de ces œuvres qui, pour certaines, sont présentes à Riez. En ouvrant ce colloque, le député Jean-Louis Bianco a évoqué la possibilité d'implanter un Musée de la Gypserie à l'Hôtel de Mazan à Riez dont l'escalier monumental s'orne de magnifiques pièces. Nous travaillons à ce projet avec le maire de Riez, a-t-il confié. Si le projet voit le jour, le musée pourrait accueillir ses premiers visiteurs d'ici moins de trois ans. Ce serait un atout de plus dans une région qui peut s'enorgueillir d'abriter des richesses patrimoniales exceptionnelles.

► Hôtel Ferrier

Le 16 octobre 2003, l'Hôtel Ferrier a été à l'ordre du jour d'une réunion destinée à se pencher sur son avenir. En plus du maire et d'une partie du

conseil municipal, différentes personnalités étaient présentes la plupart qualifiées dans le domaine historique. En fin de réunion, le maire a résumé les décisions prises :

- La ville doit prendre une délibération afin de demander à M. Flavigny (Architecte en Chef des Monuments Historiques) une étude suivie d'une mise en œuvre urgente afin de sauver l'Hôtel Ferrier. Pour cela, des subventions seront accordées par le Conseil Général (20 %) et la DRAC.
- Une étude de faisabilité de la médiathèque sera ensuite lancée sur les deux édifices (l'Hôtel Ferrier et la maison voisine). Il conviendra alors de rechercher des subventions grâce au programme Leader+ ou d'envisager une extension de la ZPPAUP.

► Fête de la Truffe

Après la Fête du Miel et des Abeilles du Syndicat Apicole départemental, la Journée du Miel de Lavandes du Site Remarquable du Goût, Riez est fière d'accueillir les 31 janvier et 1^{er} février 2004 la 15^e Fête de la Truffe de Haute-Provence.

Cette prestigieuse manifestation qui attire de nombreux visiteurs est organisée par l'Association des Trufficulteurs de Haute-Provence. Cette fête se devait de revenir à Riez, haut lieu de la truffe et première commune à l'avoir accueillie.

Certains diront que l'année est mal choisie, la truffe étant rare



et chère. Mais cela n'augmente-t-il pas le mystère qui accompagne le diamant noir ?

Un tourbillon d'attractions est prévu : visite de truffières, diaporamas, démonstration de grands chefs, marchés, cavages, grand repas truffé... de quoi régaler tous les curieux !

Il est important de faire connaître notre commune à travers de grosses fêtes à thème qui valorisent les produits de notre terroir et donne envie aux touristes de revenir à Riez.

2005 sera l'année de l'olivier, le Jeudi de l'Ascension, la fête départementale se tiendra chez nous.

Vie des Associations

► **Les 15 ans de Lou Colostro**

En 1988, J. Armand, M. Lamberto et J. Blancheton ont fondé cette association de danses folkloriques et populaires et d'activités festives. Le groupe a participé pendant dix ans à toutes les manifestations au village : fêtes provençales, fêtes religieuses, procession du 15 août, oralties, fêtes romaines.



Nous avons fêté ce 10^e anniversaire dans la salle polyvalente d'Allemagne-en-Provence gracieusement prêtée par la municipalité (Riez n'avait pas de salle à cette époque). Les anciens de l'association se souviennent de cette journée !

Après cette date, le groupe s'est un peu endormi : l'âge, la maladie, les décès hélas ! La gaîté et l'appui de Marcelle Veyan nous manquent toujours, Huguette et Mireille nous ont aussi quittés. Nous avons dû restreindre nos activités (bugade, carnaval, 13 desserts, transhumance...). Depuis deux ans, le groupe reprend vie avec des jeunes et nous sommes heureux de ce nouveau départ. Nous avons pu participer à toutes les manifestations de la saison 2003.

Grand merci à J. Armand qui a longtemps été notre présidente, à Fernand et Denise Jouve qui sont toujours là quand on les appelle, à Paul et Annie Jean, Jeannine, Claude et Jean Gasquet qui nous accompagnent en musique et à tous les participants.

► **La gymnastique volontaire à Riez**

L'association gymnastique riézoise est en plein essor. Elle compte aujourd'hui 96 adhérents.

De 2 cours du soir par semaine, nous sommes passés à 4 cours qui se répartissent ainsi :

- lundi matin et jeudi matin de 10 h 30 à 11 h 30,
- mardi soir et jeudi soir de 19 h 30 à 20 h 30.

De plus, cette année nous organisons un cours de step le jeudi soir de 20 h 30 à 21 h 30 qui est animé par Christophe Dodero et qui connaît un très grand succès. Nous avons la chance de posséder en Florence Bagarry un prof de gymnastique dynamique, efficace et apprécié de tous.

Tous les nouveaux adhérents sont les bienvenus quelle que soit la période de l'année et nous donnons à tous rendez-vous pour l'après-midi dansante organisée par notre association le dimanche 15 février 2004 de 15 h à 19 h à la Salle Multi-Activités de Riez.

► **Le club de tir riézois**

Fin août selon le rituel s'est déroulé le challenge R. Hermitte sur le pas de tir d'Allemagne-en-Provence. La participation a été importante et très représentative avec des concurrents venus de Barcelonnette, de Thuiles, de Digne...

Cette année par mesure de précaution contre les incendies, les résultats, l'apéritif, la remise des prix ainsi que le repas se sont tenus à la salle des fêtes d'Allemagne-en-Provence, cela en présence de M. Villecroze, Conseiller Général et de M. Chevally représentant le maire d'Allemagne. À cette occasion, R. Hermitte, notre Président, a tenu à rappeler que le stand porte désormais le nom de R. Perrin décédé trop tôt, champion en 2001 et tireur assidu.

Profitant d'une belle journée avec la remise des prix dehors, le repas s'est passé dans une bonne ambiance pour environ 60 personnes. Le concours de boules pour terminer cette belle journée a été comme une grande fête.

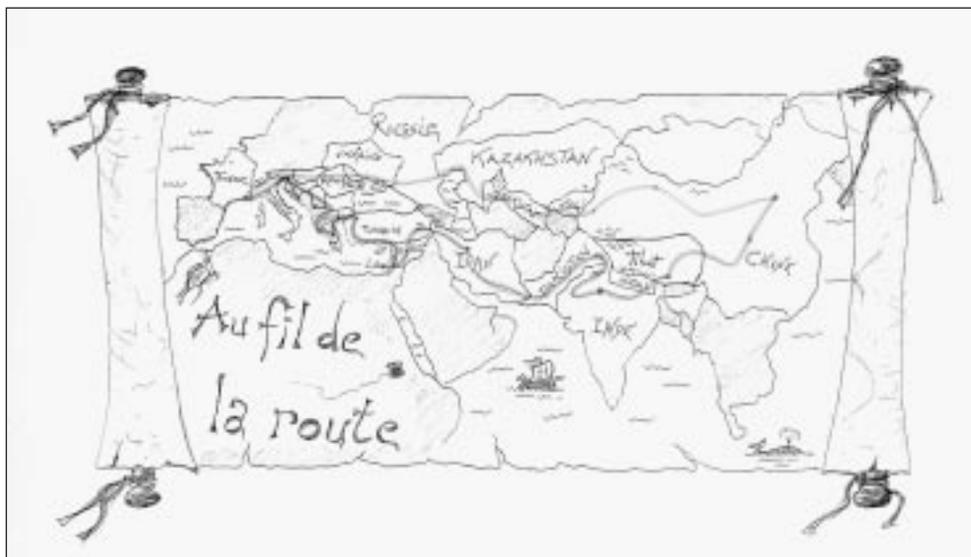
Tir départemental à air comprimé au stand de Manosque : 2 tireurs du club de Riez se sont démarqués : Henriette Hermitte (1^{ère} de sa catégorie) et Jean Reymond, 3^e de sa catégorie.

Grand tourisme

The homeless pigeons (les pigeons sans domicile)

Épisode 1

Lundi 1^{er} décembre, deux jeunes Riézois, Isalia Petmezakis et Philippe Rinjonneau, ont enfilé chaussures de randonnées et sacs à dos pour un long périple de deux ans qui les mènera de Riez à Xi Han en Chine, terme de l'antique route de la soie !



À pieds, en bus, en auto et bateau-stop, nos *pigeons sans domicile* ont choisi de privilégier les rencontres et les échanges avec les habitants des pays traversés. Professionnels de l'image (réalisatrice et photographe), ils souhaitent ainsi concilier la pratique de leur métier et leur soif de découverte.

Nous resterons en liaison avec eux par le biais d'un site internet et tous les trois mois, Le Riézois vous tiendra informés de la poursuite de l'aventure...

La crèche halte-garderie : la Ding'Daunette

- Comme l'année précédente, la municipalité a offert comme cadeau de Noël aux enfants de la crèche et aux plus petits de l'école maternelle un spectacle intitulé *Coucou* par la C^{ie} des Jardins Insolites. À partir du *Caché-coucou* qui réjouit tant les tout-petits, une comédienne a capté l'auditoire le plus difficile qui soit par des effets de surprise, de sensations, d'onomatopées, de tissus déployés, de petits papiers soufflés dans l'air qui s'envolent à la grande joie des enfants. Beaucoup de rires, de oh !, de ah !, de silences qui en disaient longs sur l'écoute de ces derniers et la qualité sensible de ce spectacle. Ensuite un goûter a été offert aux enfants et à leurs parents. Durant ce goûter, les enfants ont eu la visite d'un très vieux Père Noël très sympathique.

Réouverture de la crèche le 5 janvier 2004 : de 8 h à 18 h en journée continue, de 8 h à 12 h 15, de 13 h 30 à 18 h en demi-journée.



Permis de conduire : la taxe est supprimée

Jusqu'à présent, les candidats au permis de conduire qui réussissaient leur examen devaient s'acquitter d'une taxe de 48 € pour la délivrance de la fameuse carte rose à trois volets. La Région a décidé de supprimer cette taxe : les lauréats pourront donc sous peu retirer gratuitement leur permis auprès des services préfectoraux.

N'oubliez pas pour autant de lever le pied, sécurité oblige !

Une anecdote très sérieuse trouvée dans le livre de **André Hallays En flânant à travers la France** (volume consacré à la Provence) publié en 1912.

Un peu plus loin s'élève un petit édifice que l'on nomme le Panthéon. En réalité, c'est un baptistère chrétien où l'on a utilisé huit belles colonnes antiques. Elles sont disposées en rond au milieu d'une rotonde et supportent une coupole octogone. On a découvert dans le sol une cuve baptismale qui date des premiers siècles, et ne laisse aucun doute sur la destination du monument.

Malheureusement, les restaurateurs ont si bien gratté les pierres vénérables qu'elles semblent posées d'hier à cette place. Ne pourrait-on, du moins, empêcher qu'on ne modernisât encore ce baptistère en couvrant les murs d'inscriptions ? Que Joséphine Bon déclare sa flamme à « son » Fernand, c'est le droit de Joséphine, et tant mieux pour Fernand, mais il y a dans Riez d'autres murailles pour recevoir ces sortes de confidences. Le plus étonnant est que la grille du baptistère est fermée à clef, que la clef est à la mairie, et que j'ai dû rester devant la grille parce qu'on ne pouvait pas retrouver ladite clef. Je m'en suis consolé. Seulement, pourquoi la donne-t-on à Joséphine ?

2 mai 1911

**Mais qui est donc Joséphine Bon ?
Comment s'est-elle procurée la clé du Baptistère ?
Était-elle employée à la Mairie ?
Pourrait-on également identifier son Fernand ?**

Le carnet de l'état civil



Décès

- 09/09/2003 - Jacques SAINTONGE, né le 30/01/1923
- 28/09/2003 - Robert POHER, né le 11/02/1940
- 28/09/2003 - Arnaud BALITOUT, né le 13/04/1973
- 22/10/2003 - Marcelle Victorine MEISSONNIER, veuve ARSANTO, née le 07/11/1921
- 23/10/2003 - Céleste Catherine MANDATI, née le 24/10/1907
- 23/10/2003 - Rosalie FLORES, née le 12/10/1962
- 01/11/2003 - Giulia Caterina ZUNINO, veuve NERVI, née le 22/05/1905
- 05/11/2003 - Thérèse Valentine GARRON veuve PIERRISNARD, née le 01/10/1912
- 13/11/2003 - Ismaël René MASSEBOEUF, né le 26/02/1921
- 20/11/2003 - Pierre Louis Félix CAGNIER, né le 26/01/1915
- 23/11/2003 - Marcel Denis Léon FABRE, né le 28/05/1930
- 29/11/2003 - Albertine Marie NICEL, veuve MATHERON, née le 14/08/1916
- 03/12/2003 - Gabriel Camille ANGELVIN, né le 06/08/1920

Mariage

- 06/09/2003 - Laetitia Françoise PAYETTE et Nicolas LAMBERT
- 25/10/2003 - Gaëlle Marie Anne Charlotte DUPLAT et Bruno Georges Louis Léopold PIERAERTS

INFOS

Deux adresses courriel

À votre disposition

mairie.riez@wanadoo.fr

http://www.ville-riez.fr

pour le Bureau du Tourisme

tourisme.riez@wanadoo.fr

Heures d'ouverture de la Mairie

Mairie : 04 92 77 99 00

du lundi au jeudi

9 h à 12 h – 14 h à 17 h 30

le vendredi

9 h à 12 h – 14 h à 16 h 30

le samedi matin 9 h à 12 h

Les numéros utiles

N° Urgences : 15 (SAMU)

Pompiers : 18 et 112 (portables)

Gendarmerie : 17

Hôpital (médecins de garde) : 04 92 77 70 10

Pharmacie : 04 92 77 80 26

Ambulances : 04 92 77 81 01

Bureau de Tourisme : 04 92 77 99 09

Déclic Météo : 08 36 68 08 08

Crèche Halte Garderie : 04 92 77 76 66

Centre Loisirs (12 à 16 ans) : 04 92 77 73 74

Centre Aéré (5 à 12 ans) : 04 92 77 78 19

Le Riézois paraît tous les trois mois.

Toute suggestion ou demande de publication est à adresser à Jean-Paul Faucon sur l'adresse faucon1@wanadoo.fr ou à Gérard Pierrot en Mairie ou sur l'adresse courriel mairie.riez@wanadoo.fr avant le 5 mars 2004 pour la prochaine parution.

Maquette et mise en page réalisées par la Commission Municipale Communication et Relations Publiques.